



Matinales de l'OPPE: Sécurisation des parcours longs en Protection de l'Enfance

Leviers et Freins

Reconnaître le vécu de l'enfant en temps réel

Accompagner l'enfant dans l'acceptation des incapacités parentales: le rendre acteur de son projet

- - Parler l'absence parentale en temps réel
- - Permettre chez l'enfant une compréhension des ressources mises en place pour y pallier afin de lui permettre d'identifier ses cercles d'attachement
- - Formuler des réponses sur l'incapacité parentale adaptées selon les âges mais en correspondance avec la réalité de la situation afin d'éviter de laisser l'enfant suspendu
- - Permettre à l'enfant d'intégrer la notion de droits et de devoirs du parent pour resituer la responsabilité et la protection du côté des adultes
- - Par ces constats libérer l'enfant de l'attente; sortir du temps suspendu et l'autoriser à investir d'autres donneurs de soins

Stabilité, continuité, sécurité et appartenance

Quand la sécurisation du statut sert le besoin d'identité

- Importance de la sécurité, mais aussi des dimensions émotionnelles de la stabilité, telles que la continuité des relations et le sentiment d'appartenance

« L'enfant de personne, c'est presque personne » (Cyrulnik)

- Le besoin d'identité se joue à travers les possibilités d'appartenance et d'affiliation de l'enfant
- L'enfant a besoin de se sentir membre d'une famille, de « faire partie de », pour construire son identité.
- Le manque d'appartenance peut entraîner un risque de détresse psychologique marqué par un sentiment d'inutilité, un sentiment d'indignité à l'origine des comportements de détresse de l'enfant.
- Ce sont ces comportements de détresse qui sont vécus comme des attaques de la relation et qui véhiculent des ruptures multiples

Attachement insecure

Les comportements d'attachement et les comportements de détresse

Les figures d'attachement :

- Figure d'attachement principale
- Figures d'attachement simultanées
- Figures d'attachement consécutives
- Figures d'attachement consécutives après séparation / placement

La fonction du Care Giver

Prendre soin c'est:

- L'adulte va répondre aux besoins d'attachement de l'enfant par un autre système motivationnel qui est le caregiving.
- Le caregiving est un système motivationnel qui constitue une des dimensions des soins parentaux c'est-à-dire la réponse aux besoins d'attachement et d'exploration de l'enfant
- C'est s'occuper et prioriser les besoins de l'enfant dans une relation de proximité
- C'est repérer et décoder les situations de détresse.
- C'est en compte les émotions.
- C'est y répondre de manière ajustée., prévisible, cohérente, stable
- C'est encourager, donner confiance et favoriser l'accès à l'exploration
- C'est offrir des expériences correctrices et permettre qu'elles se multiplient

Des modalités d'attachement réversibles

Des expériences positives répétées, stables et cohérentes pour créer un sentiment d'appartenance

- Les enfants placés expriment un sentiment d'appartenance lorsqu'ils sont accueillis en famille durablement
- Ils ressentent un sentiment d'appartenance à un lieu, avec une identification aux personnes, à l'histoire et aux activités de la famille
- Les jeunes qui vivent longtemps dans la même famille s'y sentent chez eux. Ils décrivent un réseau social qui les soutient.
- Les études montrent que :
 - Les relations familiales des enfants placés ne sont ni prédéterminées ni exclusives. C'est un processus dynamique avec des possibilités de changement, de récupération et solidification du capital attachement
- Il est primordial que les adultes reconnaissent qu'il faut du temps pour développer un sentiment d'appartenance à une famille
- Pour les enfants placés en famille, le sentiment d'appartenance n'est pas acquis une fois pour toutes, mais constitue un processus continu qui leur permet de se sentir chez eux et d'être reconnus comme membres à part entière dans des milieux familiaux diversifiés.

Changer le statut pour permettre la sécurisation et l'appartenance

Penser le projet de vie de l'enfant à l'aune du changement de statut

- Les enfants placés doivent naviguer entre plusieurs contextes familiaux (famille d'accueil, famille biologique).
- Bengtsson (2020) montre que l'appartenance se construit dans cette navigation.
- Le sentiment d'appartenance dépend donc dans une certaine mesure de la façon dont les enfants donnent un sens à leur histoire et à leurs expériences actuelles avec leur famille biologique.
- Les deux besoins — sécurité et appartenance — sont intimement liés. Quand les ruptures s'accumulent, quand le projet de vie reste flou, c'est à la fois la sécurité et l'appartenance qui s'effondrent.

Diversification des réponses aux besoins de sécurité affective

La complémentarité des personnes ressources

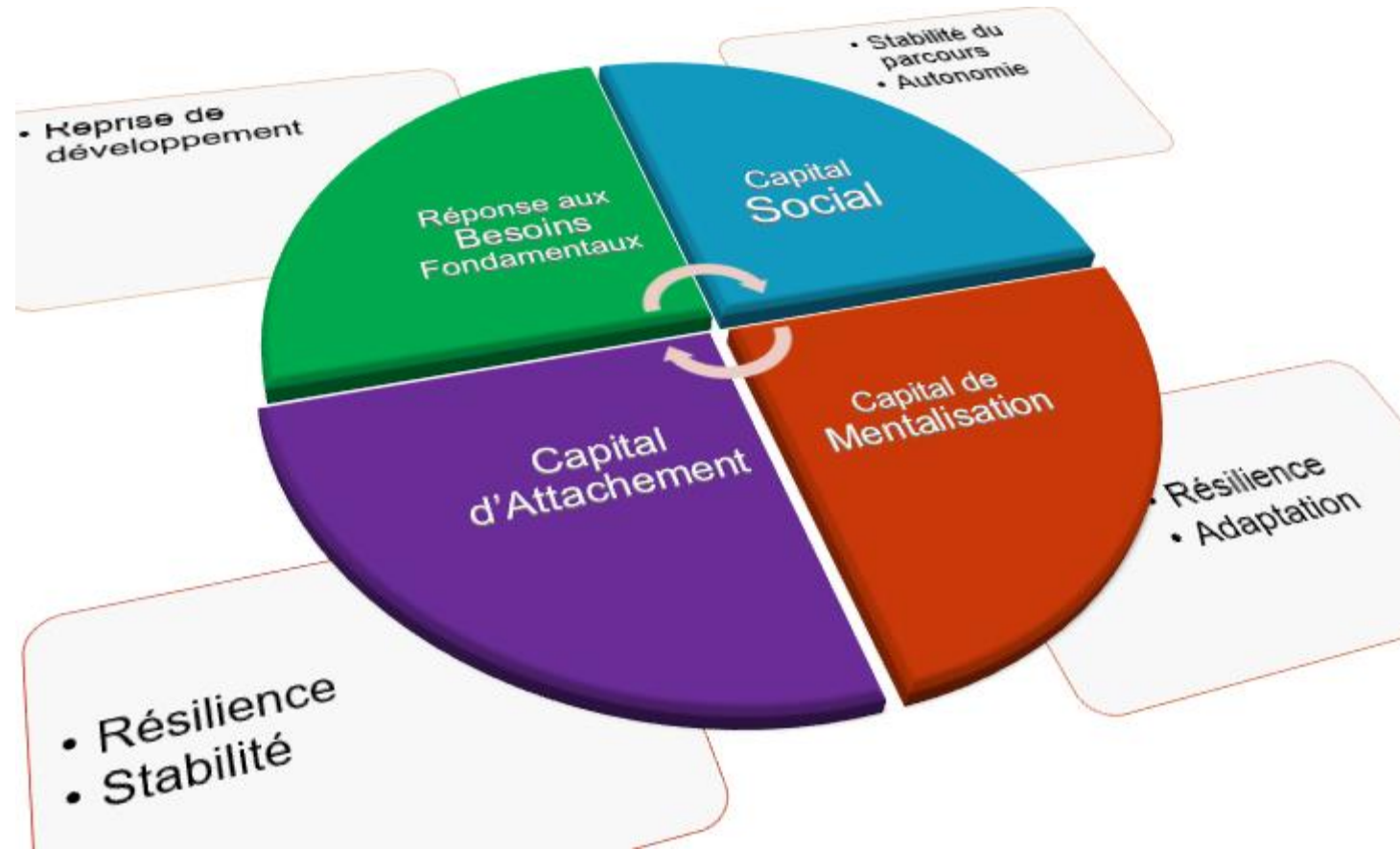
Howes en 1999 propose de repérer dans le réseau social de l'enfant les figures d'attachement ayant une fonction de caregiver à partir de 3 critères :

- Une personne qui prend soin physiquement et émotionnellement de l'enfant
- Une personne ayant une présence importante et régulière dans sa vie
- Une personne investissant émotionnellement l'enfant.

➤ Les figures d'attachement primaires sont celles qui se forment dans la première année. Les figures d'attachement secondaires se forment au-delà de cette période et tout au long de la vie.

Un enfant qui a construit une base de sécurité peut s'attacher à plusieurs personnes.

Le PPE fondé sur les facteurs de résilience



**= Une ingénierie de mise en œuvre du PPE
fondée sur l'activation des facteurs de résilience
et l'explicitation des conditions du retour en famille de l'enfant confié.**

Pourquoi déployer les liens durables ?

- Consensuellement il est admis que si le méta besoin de sécurité n'est pas comblé, aucun autre besoin ne peut l'être et le développement de l'enfant en est compromis
- Or les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont été précocement exposés à des expériences d'adversité importantes et sont particulièrement dépourvus de ce qui forme l'étayage des liens et des sécurités
- C'est dans ce sens que soutenir les liens durables par la création de relations affectives fiables et pérennes, est complémentaire et essentiel dans les réponses que nous souhaitons apporter aux besoins fondamentaux des enfants protégés

DIFFERENTES FORMES DE LIENS AFFECTIFS RECONNUS JURIDIQUEMENT

	Accueil durable et bénévole	TDC et membre de la famille	Parrain et marraine	Mentor	Personne de confiance
Encadrement juridique	L221-2-1 CASF D 221-16 à D221-24 CASF	375-3 Code civil D 221-24-2 à D221-24-4 du CASF	L 221-2-6 I	L 221-2-6 II	L223-1-3 D223-11-1
Rôle	Accueillir l'enfant et répondre à ses besoins fondamentaux		Relation durable Temps partagé	Favoriser l'autonomie et le dvlpt de l'enfant	Accompagner l'enfant dans ses démarches
Décision	PCD avec accords écrits hors AE	Juge des enfants	PCD avec accords des titulaires de l'autorité parentales		Choix de l'enfant en concertation avec le référent
L'enfant	L'enfant est informé et entendu Critère de l'intérêt de l'enfant		Proposition faite à l'enfant si tel est son intérêt		
Evaluer	Evaluation préalable à la décision Tous les ans/six mois (L 223-5 CASF)		Association et ASE		-
Contrôler	Contrôle des ant. jud. par le PCD Contrôle par l'ASE	-			
Accompagner	ASE ou un organisme habilité				
Indemnité	-	Frais d'entretien et d'éducation R228-3	Pas d'indemnité (Subvention associative)		

♦ L'accueil durable et bénévole

- Un accueil progressif destiné à devenir permanent et pérenne
- Par des accueillants non professionnels
- Pour des mineurs dont les parents ne sont pas présents et ne peuvent durablement répondre à leurs besoins fondamentaux
- Dans le but de proposer à l'enfant des attachements fiables, solides et stables en dehors des relations qu'il entretient avec les professionnels de l'ASE
- Afin de limiter les effets iatrogènes et parfois l'isolement du placement
- Afin de préserver l'enfant de la discontinuité de parcours
- Afin de restaurer une normalité affective et quotidienne

♦ L'accueil durable et bénévole

Association Grancher Service Philae

- ADB
- TDC durables
- Parrainages en vue d'accueils permanents et pérennes

♦ Le parrainage

Charte du Parrainage annexé à l'arrêté du 11 août 2005/ Article 1 définition

« Le parrainage est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant et un adulte ou une famille. Il prend la forme de temps partagés entre l'enfant et le parrain. Il repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance. Il est fondé sur un engagement volontaire. Il se met en place dans l'intérêt de l'enfant à la demande des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale. L'avis de l'enfant est sollicité. Il constitue un mode d'accompagnement personnalisé. »

♦ Le parrainage

- Une relation affective privilégiée entre un enfant, confié ou vivant dans sa famille ; et un adulte ou une famille bénévole
- Il prend la forme de temps partagés ponctuels mais réguliers avec ou sans hébergement
- Ces partages sont fondés sur la confiance, les affinités, la formation d'un lien affectif durable et fiable
- Il est fondé sur un engagement volontaire de la part du ou des bénévoles
- Il se met en place à la demande de l'enfant et avec l'accord de son/ses parent(s)
- Il implique l'intervention d'une association dans le cadre de l'évaluation du projet, la mise en relation entre le parrain et son filleul et l'accompagnement du lien
- Il a pour objectif de créer une relation affective privilégiée et choisie ; durable et ressource.

♦ Le parrainage

- Parrain Par Mille : du parrainage qui ouvre les horizons et permet des hébergements ponctuels
- France Parrainage : du parrainage affectif qui permet des hébergements réguliers

♦ Le mentorat

- Un lien individualisé et privilégié fondé sur l'enrichissement mutuel et l'accompagnement vers l'autonomie
- Les objectifs peuvent porter, selon l'âge de l'enfant concerné, sur l'accompagnement scolaire, l'orientation, l'insertion professionnelle
- La relation est basée sur le volontariat de chaque côté
- C'est une relation de confiance, de bienveillance, et de respect réciproque
- C'est un engagement de plusieurs heures par mois en présentiel ou non sur une durée d'au moins six mois
- Sa visée porte sur la confiance en soi, la connaissance de soi, la motivation, l'ouverture
- Il contribue à lutter contre les inégalités sociales, les déterminismes sociaux par un geste de solidarité citoyenne

5 associations de Mentorat

Du mentorat et de la pairaidance

- Impact
 - Du mentorat même pour les plus jeunes
 - Des affinités des activités : un programme individualisé
 - Des liens qui durent et des objectifs qui évoluent
- AFEV
 - Le mentorat pour les petits
 - Le mentorat à l'entrée en 6^{ème}
 - Le mentorat pour se préparer à l'autonomie
 - Le mentorat dans la pairaidance
- Chapitre 2
 - Côte à côte: la pairaidance
- Les ombres
 - L'outil numérique et le mentorat
- Proximité
 - Des opportunités de rencontre



Merci